

KENYA.

Lettre ouverte d'Amnesty International à la communauté internationale

Index AI : AFR 32/39/97

Jeudi 10 juillet 1997

Les années 90 ont été marquées par une série de conflits armés effroyables auxquels la communauté internationale n'a pas voulu ou n'a pas pu mettre un terme de manière rapide et satisfaisante. « Si seulement nous avions pu faire quelque chose avant que la violence n'éclate » ou « Si seulement nous avions pu prévoir, nous aurions peut-être pu éviter cette effusion de sang. À présent, il est bien trop tard pour juguler la violence », telles ont été les réactions des gouvernements.

La tension qui ne cesse de croître au Kenya pourrait être le prélude à une tragédie des droits de l'homme qui aurait pu elle aussi être évitée. C'est maintenant qu'il faut observer attentivement ce qui est en train de se passer au Kenya et réfléchir à ce qui peut être fait aujourd'hui pour sortir le pays de la crise. Si l'on ne veut pas que la communauté internationale exprime ses regrets et déplore amèrement les événements dans les mois à venir, c'est sans aucun doute maintenant qu'il lui appartient d'agir.

La dernière vague de répression qui a frappé les militants en faveur de la démocratie, les menaces de mort dont sont victimes les militants des droits de l'homme et leurs organisations, ainsi que les nouvelles mesures visant à réduire au silence toute dissidence exigent, de la part de la communauté internationale, plus qu'une simple condamnation de pratiques policières abusives – même si une telle réaction peut parfaitement se justifier dans un premier temps. Les gouvernements du monde entier ne doivent pas se laisser arrêter par l'attitude des autorités kényanes ; elles-ci soutiennent qu'il s'agit d'affaires intérieures sur lesquelles la communauté internationale n'a pas droit de regard. Les événements de ces derniers jours dépassent le cadre de la politique intérieure. Ils témoignent de l'incapacité du gouvernement à garantir les droits fondamentaux de tous ses citoyens, contrairement à l'engagement qu'il a pris en signant et en ratifiant plusieurs traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

La communauté internationale doit donc impérativement faire pression sur les autorités kényanes, afin qu'elles adoptent sans plus attendre les réformes constitutionnelles et juridiques nécessaires à l'instauration d'une véritable culture des droits de l'homme. Toutes les personnes impliquées dans la crise que traverse actuellement le pays doivent se réunir immédiatement pour entamer un vrai dialogue visant à garantir la liberté d'expression, de réunion et d'association à tous les Kényans. Amnesty International estime que la communauté internationale a un rôle essentiel à jouer dans cette crise en persuadant les parties concernées de se rencontrer pour entamer des discussions et pour empêcher de nouvelles violations des droits de l'homme. La prochaine réunion du Club de Paris (prévue pour le mois d'août) offre aux États participants une occasion unique d'encourager le gouvernement kényan à promouvoir un climat de paix et de respect des droits de l'homme, en particulier en cette période qui précède les élections prévues avant la fin de l'année.

Afin de mettre en place un système d'alarme efficace, la communauté des nations devrait également déployer des observateurs des droits de l'homme, en particulier dans les régions rurales, afin de recueillir des informations sur les violations des droits fondamentaux et d'en rendre compte au gouvernement. Ceux qui œuvrent pacifiquement en faveur du changement, et notamment les Églises et les organisations indépendantes de défense des droits de l'homme, devraient être soutenus

publiquement et de manière visible. Les observateurs devraient prendre part aux séminaires d'instruction civique organisés par ces Églises et par ces groupes de défense des droits fondamentaux, lesquels ont été interrompus à plusieurs reprises par les autorités au cours des derniers mois.

Dans son Manifeste en faveur des droits de l'homme au Kenya qu'elle vient de publier, l'Organisation appelle le gouvernement de Nairobi à tenir les promesses qu'il a faites au peuple kenyan en signant et en ratifiant plusieurs traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Si nous voulons que cet appel soit couronné de succès, il nous faut le soutien de la communauté internationale. Si elle s'abstenait d'accorder son soutien, par le biais de cet appel ou grâce aux actions recommandées ci-dessus, en un moment aussi critique, elle perdrait peut-être la dernière occasion d'empêcher qu'un d'appel à la réforme, tout à fait pacifique, ne dégénère en conflit ouvert.

Ce sont sans aucun doute les Kenyans – nombreux à avoir œuvré sans relâche et au mépris de leur sécurité personnelle pour que les choses changent de manière pacifique –, qui souffriraient le plus d'un tel conflit. L'escalade de la violence mettrait par ailleurs en péril l'avenir de l'économie kenyan, ce qui devrait également être un sérieux motif de préoccupation internationale. En effet, si le problème des droits de l'homme que connaît le Kenya depuis de nombreuses années n'est pas résolu dans son ensemble, la menace qui pèse sur les échanges et les investissements internationaux ne peut que s'aggraver.

Nous savons que la pression exercée par la communauté internationale sur le gouvernement kenyan peut porter ses fruits. En novembre 1991, en effet, les bailleurs de fonds ont interrompu leur aide au Kenya à la suite de fortes pressions, tant nationales qu'internationales, exigeant le multipartisme et dénonçant la corruption généralisée. Trois semaines plus tard, le gouvernement kenyan avait légalisé les partis d'opposition. Les premières élections multipartites ont eu lieu en 1992 et les États donateurs ont repris le versement de leur aide en décembre 1993. Amnesty International ne demande pas que cette aide soit interrompue, mais elle voudrait que son maintien soit étroitement lié aux questions des droits de l'homme, et notamment aux réformes constitutionnelles et juridiques, ainsi qu'à la fin des violations des droits fondamentaux perpétrées de longue date au Kenya, bien avant celles qui ont fait les gros titres des journaux la semaine dernière.

En juin dernier, j'ai conduit une délégation d'Amnesty International au Kenya, et j'ai mis en garde la communauté internationale contre le risque d'escalade de la violence en l'absence de mesures sérieuses pour résoudre le problème des droits de l'homme dans ce pays. Ces derniers jours m'ont malheureusement donné raison : 16 personnes auraient trouvé la mort au cours de manifestations et d'émeutes dans les rues et les parcs kenyans. L'Union européenne, le Japon et les États-Unis ont multiplié leurs déclarations dénonçant l'usage excessif de la force. Nous souhaiterions que cette indignation trouve également son expression dans des mesures plus concrètes. Il est temps de faire clairement savoir au gouvernement kenyan qu'il est allé au-delà de ce qui était acceptable. Il est temps de faire savoir aux artisans du changement que leur combat pacifique ne sera ni oublié, ni abandonné. Il est temps de veiller à ce que le Kenya devienne le premier pays sauvé de la catastrophe au cours de la décennie. |

Pierre Sané  
Secrétaire général d'Amnesty International